

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

Le vingt-cinq mars deux mil dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de PLANFOY, dûment convoqué dans les délais légaux le 18 mars, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. LOUISON Jean-François, Maire

PRESENTS : Jean-François LOUISON, Maire, Mohamed ARJDAL, 1^{er} adjoint, Josèphe BUGAJ, 2^{ème} adjoint, Ivan BERARD, 3^{ème} adjoint, Denise BLANC, Isabelle LARGERON, Patrice BLAISE, Marie Claire SAUNIER, Fabienne VEY, Sofia SANCHEZ, Gilles BONNEAUD et Samiha GUERGOUZ, Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSE : Jacques LAVOUE et François-Xavier BRUNON

POUVOIR : Jacques LAVOUE donne pouvoir à Marie-Claire SAUNIER

SECRETAIRE DE LA SEANCE : Josèphe BUGAJ

La séance débute à 20h

Le compte rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

Modification de la participation à la protection sociale complémentaire

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de modifier la participation à compter du 1^{er} avril 2019, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 10€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Protection sociale complémentaire – procédure menée par le CDG42 pour conclure une convention de participation pour le risque « santé » et le risque « prévoyance »

La commune de PLANFOY

Article 1 : souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire :

dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « santé »

et

dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « prévoyance »

Article 2 : mandate le cdg42 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation *pour le risque « santé » et risque « prévoyance »*

Article 3 : indique que, dans le cadre de cette convention de participation, la collectivité s'engage à participer financièrement *pour les risques « santé » et « prévoyance »* qui feront l'objet d'une contribution définie lors de sa contractualisation.

Article 4 : s'engage à communiquer au cdg42 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause et autorise le cdg42 à collecter directement auprès des caisses de retraite, pour son compte, les caractéristiques relatives à la population retraitée.

Article 5 : à l'issue de cette procédure de consultation, la commune de PLANFOY conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. Son adhésion se fera, par délibération et contractualisation proposée par le CDG42 et le prestataire retenu.

FINANCES

Budget Eau – approbation du Compte administratif 2018

Hors la présence de Monsieur Jean-François LOUISON, maire, Madame Sofia SANCHEZ, conseillère municipale déléguée aux affaires financières, présente le compte administratif du budget du service de l'EAU pour l'année 2018, lequel peut se résumer ainsi :

* section d'exploitation : **déficit de 10 164.92 €**

* section d'investissement : **déficit de 97 744.11 €**

Il est adopté à l'unanimité

Budget Eau – approbation du Compte de gestion 2018

Monsieur le Maire explique qu'après vérifications, le compte de gestion est en tout point identique au compte administratif.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Eau – Affectation des résultats du CA 2018 au BP 2019

Le Compte Administratif 2018 du budget EAU ayant été approuvé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2019:

CA	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	82 469.53 €	Dépenses	131 884.15 €
	Recettes	72 304.61 €	Recettes	34 140.04 €
	Déficit	10 164.92 €	Déficit	97 744.11 €
	Report excédent exercice 2017	48 962.08 €	Report excédent exercice 2017	365 587.45 €
	Excédent de 38 797.16 € imputé au BP 2019 au c/002		Excédent de 167 843.34 € imputé au BP 2019 au c/001	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats présentée par Monsieur le Maire.

Budget Eau – approbation du BP 2019

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

BP	Le Budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	113 074.88 €
	Le Budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	234 313.94 €

Budget Eau – approbation des tarifs

Les tarifs sont inchangés

Budget Assainissement – approbation du Compte administratif 2018

Hors la présence de Monsieur Jean-François LOUISON, maire, Madame Sofia SANCHEZ, conseillère municipale déléguée aux affaires financières, présente le compte administratif du budget du service de l'Assainissement pour l'année 2018, lequel peut se résumer ainsi :

* section d'exploitation : déficit de 22 000.73 €

* section d'investissement : déficit de 39 531.52 €

Il est adopté à l'unanimité

Budget Assainissement – approbation du Compte de gestion 2018

Monsieur le Maire explique qu'après vérifications, le compte de gestion est en tout point identique au compte administratif.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Assainissement – affectation des résultats du CA 2018 au BP 2019

Le Compte Administratif 2018 du budget ASSAINISSEMENT ayant été approuvé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2019:

CA	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	82 892.83 €	Dépenses	108 673.10 €
	Recettes	60 892.10 €	Recettes	69 141.58 €
	Déficit	22 000.73 €	Déficit	39 531.52 €
	Report excédent exercice 2017	14 878.52 €	Report excédent exercice 2017	9 087.59 €
	Déficit de 7 122.21 € imputé au BP 2019 au c/002		Déficit de 30 443.93 € imputé au BP 2019 au c/001	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats présentée par Monsieur le Maire.

Budget Assainissement – approbation du BP 2019

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;

	Le Budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	79 855.79 €
BP	Le Budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	76 043.83 €

Budget Assainissement – approbation des tarifs

Monsieur Jean-François LOUISON, Maire de PLANFOY propose de modifier les tarifs du service public d'assainissement (tous ces tarifs sont Hors Taxe)

- Droit fixe: **24 € HT / an** (23.50 € en 2019)

concerne les habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif

- Taxe d'assainissement: **1.15 € HT / m³** (1.06 € en 2019)

concerne les habitations raccordées au réseau d'assainissement dont le rejet est traité par la station d'épuration

Participation au financement de l'Assainissement Collectif (se reporter à la délibération REF : D-7.10-2012.06.27-08)

PAC pour les constructions nouvelles au 1^{er} juillet 2012 ainsi :

-Logement non collectif

- Participation par logement : 5000 €

-Logement collectif

- Pour deux logements – participation par logement : 2 800 €
- Pour trois logements – participation par logement : 1 860 €
- Pour quatre logement – participation par logement : 1 400 €

PAC pour les constructions existantes au 1^{er} juillet 2012 ainsi :

- Participation par logement : 2 800 €

Ces tarifs seront applicables au 1er janvier 2020

Budget Multiservices– approbation du Compte administratif 2018

Hors la présence de Monsieur Jean-François LOUISON, maire, Madame Sofia SANCHEZ, conseillère municipale déléguée aux affaires financières, présente le compte administratif du budget du Multiservices pour l'année 2018, lequel peut se résumer ainsi :

* section d'exploitation : **déficit de 1 494.27 €**

* section d'investissement : **déficit de 2 369.37 €**

Il est adopté à l'unanimité

Budget Multiservices – approbation du Compte de gestion 2018

Monsieur le Maire explique qu'après vérifications, le compte de gestion est en tout point identique au compte administratif.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Multiservices– affectation des résultats du CA 2018 au BP 2019

Le Compte Administratif 2018 du budget MULTISERVICES ayant été approuvé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2019:

CA	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	4 263.77 €	Dépenses	2 369.37 €
Recettes	2 769.50 €	Recettes	0.00 €	
Déficit	1 494.27 €	Déficit	2 369.37 €	
Report excédent exercice 2017	12 220.31 €	Report excédent exercice 2017	18 905.31 €	
Excédent de 10 726.04 € imputé au BP 2019 au c/002		Excédent de 16 535.94 € imputé au BP 2019 au c/001		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats présentée par Monsieur le Maire.

Budget Multiservices – approbation du BP 2019

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;

	Le Budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	16 486.04 €
BP	Le Budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	24 251.07 €

Budget Chaufferie Exbrayat – approbation du Compte administratif 2018

Hors la présence de Monsieur Jean-François LOUISON, maire, Madame Sofia SANCHEZ, conseillère municipale déléguée aux affaires financières, présente le compte administratif du budget Chaufferie Exbrayat pour l'année 2018, lequel peut se résumer ainsi :

* section d'exploitation : **déficit de 5 385.64 €**

Il est adopté à l'unanimité

Budget Chaufferie Exbrayat – approbation du Compte de gestion 2018

Monsieur le Maire explique qu'après vérifications, le compte de gestion est en tout point identique au compte administratif.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Chaufferie Exbrayat – affectation des résultats du CA 2018 au BP 2019

Le Compte Administratif 2018 du budget de la Chaufferie Exbrayat ayant été approuvé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2019:

	Fonctionnement		Investissement
CA	Dépenses	40 145.73 €	Pas d'investissement car c'est le SIEL qui est propriétaire de la chaufferie
	Recettes	34 760.09 €	
	Déficit	5 385.64 €	
	Report excédent exercice 2017	8 971.61 €	
	Excédent de 3 585.97 € imputé au BP 2019 au c/002		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats présentée par Monsieur le Maire.

Budget Chaufferie Exbrayat – approbation du BP 2019

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

BP	Le Budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	40 585.97 €
----	--	-------------

Budget Chaufferie Exbrayat – approbation des tarifs

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs

PARTIE FIXE MENSUELLE

R2 Provision / kw installé : 22 €

R3 Garantie / kw installé : 13.64 €

R4 Quote part amo / kw installé : 21.73 €

REDEVANCE SUR CONSOMMATION : 65.00 € / MWH consommés (62.00 en 2018)

Le conseil municipal adopte ces tarifs à l'unanimité.

Ces tarifs seront applicables à compter du 16 juin 2019.

Budget Principal de la commune – approbation du Compte administratif 2018

Hors la présence de Monsieur Jean-François LOUISON, maire, Madame Sofia SANCHEZ, conseillère municipale déléguée aux affaires financières, présente le compte administratif du budget Principal de la Commune pour l'année 2018, lequel peut se résumer ainsi :

* section d'exploitation : excédent de 157 623.44 €

* section d'investissement : excédent de 209 127.38 €

Il est adopté à l'unanimité

Budget Principal de la commune – approbation du Compte de gestion 2018

Monsieur le Maire explique qu'après vérifications, le compte de gestion est en tout point identique au compte administratif.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Budget Principal de la commune – affectation des résultats du CA 2018 au BP 2019

Le Compte Administratif 2018 du budget principal de la commune ayant été approuvé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2019:

CA	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	594 405.62 €	Dépenses	232 743.68 €
	Recettes	752 029.06 €	Recettes	441 871.06 €
	Excédent	157 623.44 €	Excédent	209 127.38 €
	Report excédent exercice 2017	0 €	Report déficit exercice 2017	118 796.61 €
	Excédent de 157 623.44 € imputé au BP 2019 au c/1068		Excédent de 90 330.77 € imputé au BP 2019 au c/001	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats présentée par Monsieur le Maire.

Budget Principal de la commune – approbation du BP 2019

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

BP	Le Budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	708 087.41 €
	Le Budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	819 374.56 €

Vote des taux d'imposition

Monsieur Jean-François LOUISON, Maire, propose de conserver les mêmes taux d'imposition que l'année dernière, à savoir :

Taxe d'Habitation : 9.00 %

Taxe Foncier bâti : 16.40 %

Taxe Foncier non bâti : 44.70 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces taux d'imposition pour l'année 2019.

Participation du budget communal au budget CCAS

Monsieur le Maire annonce qu'il y a lieu de faire une subvention de fonctionnement du Budget Principal de la Commune au CCAS

COMMUNE – COMPTE DE DEPENSES

Chapitre	Compte	Nature	Montant
65	65736	Subvention fonctionnement CCAS	3 500.00 €

CCAS COMPTE RECETTES

Chapitre	Compte	Nature	Montant
74	7474	Subvention communale	3 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération

Subvention aux associations

Monsieur le Maire propose de voter le montant de la subvention à l'association OGEC.

OGEC	30 000 €
------	----------

Concernant les autres associations, le montant des subventions sera approuvé ultérieurement.

Mis aux voix, ce montant est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 21h23